

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'AUBE
113 Rue Etienne Pédron
10030 TROYES CEDEX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

**REALISATION DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS ET DE LA
VITRERIE DU SIEGE ET DES LOCAUX DEPENDANT DE LA CPAM DE L'AUBE
ET DU CENTRE DE SANTE DENTAIRE DE L'UGECAM**

N° Marché : 2026-05CPAM101

Date limite de réception des offres : 19 novembre 2026 à 12 heures

**Siège de la CPAM
Centres Extérieurs**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet du marché : Réalisation de prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie du siège et des locaux dépendants de la « CPAM DE L'AUBE ».

Procédure : **Appel d'offres ouvert**

Pouvoir adjudicateur

CPAM DE L'AUBE

M. Gilles GROUVEL - Directeur
113 rue Etienne Pédron
10030 TROYES cedex

Adresse auprès de laquelle des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues :

CPAM DE L'AUBE

Service G2IA
113 rue Etienne Pédron
10030 TROYES cedex

M Philippe FOURNIER **06 07 31 72 24**
budget.cpam-aube@assurance-maladie.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

CPAM DE L'AUBE

Service G2IA
113 rue Etienne Pédron
10030 TROYES cedex

M Philippe FOURNIER **06 07 31 72 24**
budget.cpam-aube@assurance-maladie.fr

Type de pouvoir adjudicateur

Organisme privé en charge d'une mission de service public, organisme de Sécurité Sociale soumis au Code de la Commande Publique.

1 Objet du marché

1.1 Description du marché

Type de marché de services : 14 « service de nettoyage de bâtiments »

1.2 Type de marché

Marché à prix forfaitaire et unitaire.

1.3 Objet du marché

Le présent marché porte sur la réalisation de prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie du siège et des locaux dépendant de la « CPAM DE L'AUBE ».

Le marché comprend un lot.

1.4 Lieu d'exécution

France métropolitaine.

1.5 Nomenclature CPV

Service de nettoyage des locaux : 90910000
90919200-4 : bureaux
90911300-9 : vitres

1.6 Division en lots

Le marché n'est pas divisible en lots.

1.7 Variantes

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

1.8 Quantité à fournir

Le présent marché porte sur la réalisation de prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie du siège et des locaux dépendant de la « CPAM DE L'AUBE ».

1.9 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du début des prestations.

Il pourra être éventuellement reconduit 3 fois au maximum par tacite reconduction pour une même durée.

1.10 Lieu d'exécution

CPAM DE L'AUBE
113 rue Etienne Pédrion
10000 TROYES

Point d'accueil des Chartreux
56 avenue des Lombards
10000 TROYES

Point d'accueil de Romilly
32 rue Milford Haven
10100 ROMILLY SUR SEINE

Centre de Santé Dentaire (UGECAm)
56 boulevard du 14 juillet
10000 TROYES

2 Renseignements d'ordre juridique, économique et financier

2.1 Conditions relatives au marché

2.1.1 Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de services

Les opérateurs économiques peuvent librement candidater au présent marché sous la forme de leur choix pourvu que sous cette forme, ils ne soient pas frappés d'un vice rédhibitoire leur interdisant de soumissionner, qu'ils puissent

présenter les documents ayant un caractère obligatoire et qu'ils remplissent les conditions de recevabilité en terme de capacités professionnelles, techniques et financières requises par le présent marché.

Ainsi sous ces réserves, sont admises également les candidatures individuelles de personne physique ou morale, et les candidatures groupées conformément au Code de la Commande Publique que ce groupement soit composé de personnes physiques, de personnes morales ou des deux catégories qui précèdent.

Toutefois, un même opérateur économique, quel que soit son statut, ne pourra candidater le marché à la fois en tant que candidat individuel et dans le cadre d'un groupement dont il serait membre.

Cas de groupement d'opérateurs

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur manifeste pour le présent marché une préférence pour la forme du groupement solidaire.

Cette préférence n'a aucun effet obligatoire sur la forme définitive du groupement et peut être revue dans le cadre de la mise au point du marché.

Cependant, le groupement s'engage à assumer sa transformation si le pouvoir adjudicateur maintient sa préférence lors de la mise au point du marché.

En cas de groupement conjoint, le candidat devra remettre un tableau de répartition des prestations entre les membres et le montant individualisé des paiements auquel aura droit chacun des membres du groupement.

En outre, dans le cadre du groupement conjoint, il est prévu que le mandataire devra être obligatoirement solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution du marché.

Modification dans la composition du groupement en phase de passation

Conformément au Code de la Commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Toutefois, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation de cet opérateur défaillant, en proposant le cas échéant à l'acceptation du pouvoir adjudicateur un ou plusieurs sous-traitants. Le pouvoir adjudicateur se prononce sur cette demande après examen de la capacité professionnelle, technique et financière de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants présentés à son acceptation.

2.2 Langue devant être utilisée dans l'offre

Le français doit être utilisé. Toutefois, conformément au Code de la Commande Publique, les opérateurs économiques qui remettraient une offre dans une autre langue que le français devront obligatoirement faire accompagner les documents de la consultation remis d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

2.3 Critères de sélection des candidatures et des offres

2.3.1 Renseignements ou documents à fournir pour la candidature

Situation juridique

- Une lettre de candidature dûment datée et signée. L'imprimé DC1 pourra être utilisé mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et précisant si ce groupement est conjoint ou solidaire. Dans ce dernier cas, la lettre fera apparaître les membres du groupement et sera signée par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres.
- Une déclaration sur l'honneur (imprimé DC2 pourra être utilisé), dûment datée et signée par la personne habilitée à l'engager, pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés par le Code de la Commande Publique. Il devra justifier :
 - a) qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
 - b) qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
 - c) qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du **code du travail** ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
 - d) qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - e) qu'il n'a pas été déclaré en état de faillite personnelle ou ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - f) qu'il n'a pas été admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

- g) qu'il a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou s'est acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou a constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) qu'il a été en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1, L.5212-2, L.5212-5 et L.5212-9 du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Capacité économique et financière

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (l'imprimé DC2 pourra être utilisé).

Références professionnelles et capacité technique

Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

La présentation d'une liste des principales références effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les références devront faire état de la réalisation de prestations similaires à celles qui sont demandées dans le marché pour lequel le candidat postule.

La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables des prestations de services de même nature que celles du marché.

Une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir les pièces désignées ci-dessus.

Conformément au Code de la Commande Publique, les candidats au marché, quelle que soit la forme de la candidature, individuelle ou groupée, peuvent demander à ce que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique existant entre ces opérateurs et lui.

Ce dispositif vise notamment, mais non exclusivement, les sous-traitants dont souhaiterait se prévaloir un candidat.

Toutefois, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Dans ce cadre, il devra préciser le lien juridique qui l'unit à cet opérateur avec lequel le pouvoir adjudicateur n'aura aucun lien contractuel.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier conformément au Code de la Commande Publique.

2.3.2 Eléments et renseignements à fournir pour l'offre

Les candidats devront présenter :

1° L'acte d'engagement, le BPU, le DPGF, le cadre réponse financier

2° Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

3° Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

4° l'offre technique du titulaire

5° Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants postérieurs à la notification.

6° L'attestation de visite du site.

7° RC

3 Procédures

3.1 Type de procédure

La procédure utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert conformément au Code de la Commande Publique.

3.2 Critères d'attribution

Les offres seront analysées et classées par l'application des critères pondérés cités ci-dessous.

- **Critère social : 10 %** appréciée à partir des éléments fournis dans le mémoire technique :
 - – Convention collective **2,5%**
(respect de la convention collective du nettoyage)
 - – Formation des agents **2,5%**
(programme de formation aux éco-gestes et à la sécurité)
 - – Insertion professionnelle **2,5%**
(embauche de personnes en insertion, minimum 5%)
 - – Conditions de travail **2,5%**
(fourniture d'EPI adaptés et politique de bien-être au travail)

- **Critère technique : 40 %** appréciée à partir des éléments fournis dans le mémoire technique :

- – La méthodologie d'intervention proposée **10%**
- – organigramme de la structure proposée pour répondre au marché (*moyen humain et matériel mis en œuvre*) **10%**
- – la démarche qualité **10%** (*auto contrôle, formation*)
- – Démarche environnementale **10%** (*fournir les fiches techniques des produits*)

Sous-critères :

- Pourcentage des produits écolabellisés **2,5%** (Certificats + liste des produits)
- Gestion des déchets **2,5%** (tri sélectif et partenariat avec une filière agréée)
- Réduction carbone **2,5%** (utilisation de véhicules électriques)
- Consommation d'eau/énergie **2,5%** (fiches techniques des équipements)

- **Prix : 50 %** apprécié à partir des éléments fournis dans le DPGF, le cadre de réponse financier et le BPU

3.3 Modalités conditionnant l'attribution définitive du marché

Le pouvoir adjudicateur, préalablement à la notification du marché, demandera au candidat retenu, de transmettre :

- – les pièces prévues aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du Travail ;
- – les copies certifiées conformes des justificatifs fiscaux et sociaux prévus par le Code de la Commande Publique.

Le marché ne pourra être notifié au candidat que si celui-ci produit, dans le délai imparti, ces documents. Ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin du marché.

Le candidat produira en outre une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Afin de satisfaire aux obligations fixées par le Code de la Commande Publique, le candidat établi dans un état autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Si l'attributaire provisoire est dans l'impossibilité de présenter ces documents ou s'il ne les a pas présentés dans le délai imparti, son offre est rejetée et la candidature éliminée.

En ce cas le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires pour que le marché lui soit attribué. Il sera procédé ainsi dans l'ordre de classement jusqu'à ce que l'un des candidats classés remette effectivement ces documents conformément au Code de la Commande Publique.

3.4 Visite des locaux

Dans le cadre de la réalisation du marché de nettoyage des locaux, les candidats devront assister à une visite sur le site afin d'évaluer les prestations à réaliser.

Cette visite est obligatoire. Les candidats devront prendre leur disposition pour y assister ou s'y faire représenter. Il sera remis à chaque candidat une attestation de visite.

La visite **obligatoire** est prévue le **22 octobre 2026** à partir de 8 heures 30 précises pour les sites suivants :

- siège à TROYES
- Point d'accueil des chartreux à TROYES

Début de la visite : siège des Vassauls à 8 heures 30, ensuite les candidats se rendront sur les autres sites dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Pas de visite obligatoire pour le point d'accueil de Romilly, seulement 4 bureaux à faire (voir plan joint) et pour le Centre de Santé Dentaire (voir plan), toutefois si l'entreprise le souhaite, elle pourra se rendre sur place après prise de rendez-vous au **06 07 31 72 24**

Dans le cas où les candidats ne pourraient pas se rendre à la visite, une deuxième visite sera organisée le vendredi **23 octobre 2026** aux mêmes horaires.

Les candidats devront prendre **impérativement** rendez-vous au préalable auprès de : M. Philippe FOURNIER au **06 07 31 72 24**

3.5 Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4 Modalités de remise des plis

4.1 Contenu du dossier de consultation

Il est remis aux candidats qui en font la demande un dossier comprenant :

- L'acte d'engagement, le BPU, le DPGF, le cadre réponse financier
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
- RC

4.2 Modalités de remise des candidatures et des offres

Les candidats remettent leur pli sous forme dématérialisées sur la plateforme PLACE.

La date limite de réception des plis est fixée au : **19 novembre 2026 à 12 h 00**

a) Remise des plis sous forme dématérialisée

La transmission dématérialisée du pli contenant la candidature et l'offre sera admise, conformément au Code de la Commande Publique.

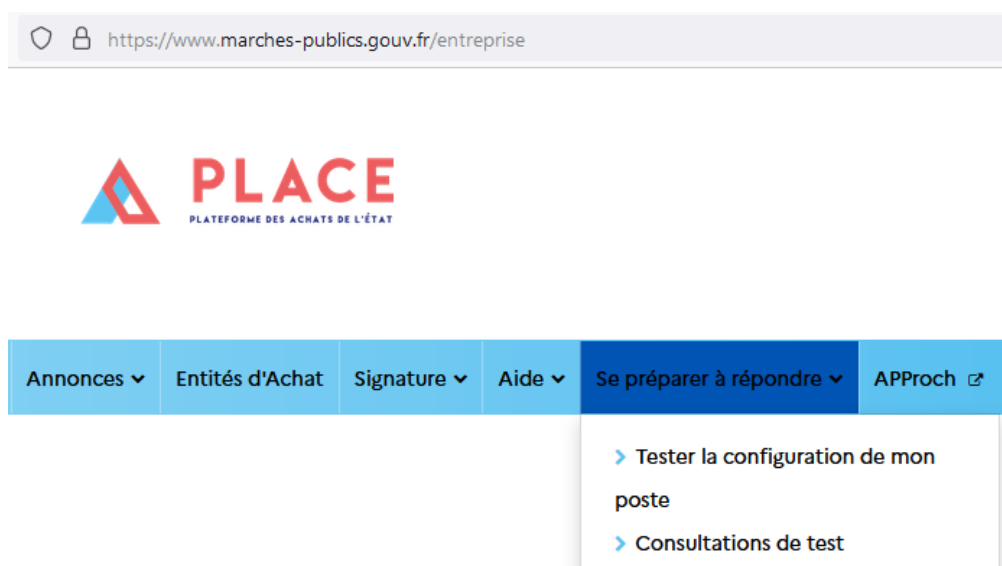
Les candidats téléchargent les documents contractuels et les documents additionnels dans leur intégralité sur le profil d'acheteur de l'organisme via le site **<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>**

Afin de pouvoir lire les documents électroniques mis en ligne par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire au format Acrobat Reader (pdf), excel et Word.

Dans le cas où le format utilisé par les candidats n'est pas celui référencé ci-dessus, concernant notamment l'envoi de plans d'ensemble et de détails, les candidats devront indiquer avec précision à l'organisme le site où il pourra se procurer la visionneuse lui permettant de lire les documents qui lui ont été transmis par la voie dématérialisée.

Pré requis

Les candidats doivent tester leur poste de travail sur la plateforme voir image ci-dessous :



Modalités de transmission de la réponse électronique sur le profil acheteur :

Pour répondre à la présente consultation et ainsi pouvoir constituer le pli contenant la candidature et l'offre, les candidats doivent cliquer sur l'onglet « Dépôt » situé dans la page de détail de la consultation.

Attention : avant de joindre un document de réponse, les candidats doivent signer ce dernier.

Pour pallier les éventuelles défaillances de transmission ou la présence d'un programme informatique malveillant dans la candidature et/ou dans l'offre transmise par voie électronique, les candidats sont autorisés à effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (CD ou DVD-rom, clé USB), ou sur support papier.

La copie de sauvegarde doit être envoyée sous pli scellé avec la mention :

Ne pas ouvrir « Copie de sauvegarde »

dans les délais impartis pour la remise des offres.

Il est précisé aux candidats que cette copie de sauvegarde, si elle est transmise dans les conditions précitées, n'est ouverte en lieu et place du pli contenant la candidature et l'offre transmis par voie électronique, que lorsque ce dernier ne peut être ouvert, n'est pas parvenu dans les délais ou contient un programme informatique malveillant.

Le pli contenant la copie de sauvegarde, que le pouvoir adjudicateur n'aura pas eu besoin d'ouvrir, sera détruit.

Si la candidature transmise par voie électronique est rejetée, l'offre correspondante est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur, sans avoir été lue. Le candidat en est informé.

Si la transmission électronique est accompagnée d'une copie de sauvegarde, cette dernière est détruite, sans avoir été ouverte.

Lorsque la candidature et l'offre sont envoyées sur un support physique électronique, si la candidature n'est pas admise, le support portant l'offre correspondante est détruit sans que celle-ci n'ait été lue.

Attention : les candidats devront préalablement veiller à ce que le fichier constitutif du pli comportant leur candidature et leur offre ne contienne pas de virus (contrôle anti-virus à jour).

La transmission complète des candidatures et des offres devra intervenir avant la date et l'heure limite de réception des offres publiées dans l'avis d'appel public à la concurrence sous peine d'irrecevabilité.

Le dépôt des candidatures et des offres par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un accusé réception indiquant la date et l'heure de réception.

b) Remise des copies de sauvegarde sur support papier

Le pli comprenant la candidature et l'offre (dans une enveloppe intérieure) devra parvenir par lettre recommandée avec avis de réception postal ou être déposé sur place avant le **13 novembre 2026 à 12 heures**.

- En cas de remise du pli sur place, il devra porter les mentions suivantes :

CPAM DE L'AUBE
Service G2IA
113 rue Etienne Pédron
10030 TROYES cedex

Réalisation de prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie du siège et des locaux dépendant de la « CPAM DE L'AUBE ».

Ne pas ouvrir « Copie de sauvegarde »

- En cas d'envoi par voie postale, le pli devra porter les mentions suivantes :

CPAM DE L'AUBE
Service G2IA
113 rue Etienne Pédron
10030 TROYES cedex

Réalisation de prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie du siège et des locaux dépendant de la « CPAM DE L'AUBE ».

Ne pas ouvrir « Copie de sauvegarde »

L'enveloppe extérieure indiquera l'adresse suivante :

CPAM DE L'AUBE
Service G2IA
113 rue Etienne Pédron
10030 TROYES cedex

Réalisation de prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie du siège et des locaux dépendant de la « CPAM DE L'AUBE ».

Ne pas ouvrir « Copie de sauvegarde »

Les chronoposts sont acceptés.

Il est rappelé que :

- les plis non cachetés,
- les plis reçus par voie postale non recommandés,
- par mail ou par télécopie.

ne seront pas recevables.

Une fois que le candidat aura expédié ou remis son dossier, il ne pourra ni le retirer ni modifier son offre.

4.3 Renseignements d'ordre technique et/ou juridique

Les renseignements d'ordre technique et/ou juridique peuvent être obtenus auprès de :

M. Philippe FOURNIER au 06 07 31 72 24

Enfin, il est précisé que les plis arrivés après la date et l'heure limite fixées ci-dessus seront frappés de **forclusion et donc irrecevables**.

Date, Cachet, Nom et Signature,

Troyes, le

Le Représentant de l'entreprise,

Le Directeur,
Gilles GROUVEL